



Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 021-212105357-20250414-2025_015-DE

Département de Côte-d'Or, Canton de Fontaine-lès-Dijon, Commune de Ruffey-lès-Echirey

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 14 AVRIL 2025 à 19h00
(convocation du 8 avril 2025)**

Membres présents : Mmes BERGUIGA Sihem, CIESLEWICZ Charlène, FAVE USACH Maria-Paz, GAY Gaëlle, GUÉRIN Joëlle,
MM. AMBROGGIO Paul, CHATEAU Ludovic, LE FEUNTEUN Rémi, MORLOT Alain, PACOTTE Jean-François, PHILIPPE Gilles, VILALLONGA Patrick, WAHART Nicolas
Présidence : Mme GUÉRIN Joëlle
Absents excusés : M. CHARBONNIER Nicolas a donné pouvoir à Mme GAY Gaëlle
Absents : M. BOURGEOIS Guillaume
Secrétaire de séance : Mme GAY Gaëlle
Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 13 votants : 14

2025/015 – Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Ludovic CHATEAU adjoint au maire, expose :

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 de la commune de Ruffey-lès-Echirey,

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de Ruffey-lès-Echirey,

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

CONSIDÉRANT les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (M. PACOTTE Jean-François), **Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote** :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de Ruffey-lès-Echirey,
- **DONNE** pouvoir à M. ou Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à RUFFEY-lès-ECHIREY, le 14 avril 2025

M. Ludovic CHATEAU,
1^{er} Adjoint au Maire



Annexe à la délibération

Arrêté des comptes 2024 comme suit :

		SOLDE/ RESULTAT	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2024	+ 150 190,65	- 747 024,41	+ 897 215,06
	Résultat 2023 reporté	+ 131 285,82		
C.C.A.S. fonctionnement	<i>Dissolution du C.C.A.S le 05/03/2024 Excédent</i>	+ 10 765,49		
	Virement à la section d'investissement (1068 sur 2024)	- 131 285,82		
	Résultat global à affecter (a)	+ 160 956,14		
Section d'investissement	Solde propre à l'exercice 2024	- 20 403,16	- 632 937,88	+ 612 534,72
	Solde 2023 reporté	- 46 730,43		
C.C.A.S. investissement	<i>Dissolution du C.C.A.S le 05/03/2024 Excédent</i>	+ 630,00		
(ligne 001)	Solde de Clôture 2024 (b) à reporter en investissement compte 001 en dépenses	- 66 503,59		
RESULTATS CUMULES 2024	c =(a+b)	+ 94 452,55		
Restes à Réaliser au 31 décembre 2024	Investissement (d) dépenses Investissement (g) recettes	- 70 836,57 + 38 659,50		
	Solde Global d'investissement e = (b+d+g)	- 98 680,66		
Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (h)	- 98 680,66		
RESULTAT 2024 Après RAR (ligne 002)	f =(c+d+g-e+h)	+ 62 275,48		



COMMUNE : 535 RUFFEY LES ECHIREY
 ARRONDISSEMENT : 21 DIJON
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AUXONNE

FINANCES PUBLIQUES

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 717 888	35,83	112,55	1 769 000	633 833	35,83%	633 833
Taxe foncière non bâties (TFNB)	57 706	30,00	125,95	58 700	17 610	30,00%	17 610
Taxe d'habitation (TH)	49 857	7,48	51,71	36 100	2 700	7,48%	2 700
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	654 143		654 143
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	35,83%	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	654 143 = 1,000 000	30,00%	
Taxe d'habitation (TH)	654 143	7,48%	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	29 114			2 338	0	0	- 165 772	- 114

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	654 143	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 134 320	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	519 823
---	---------	---	---	-----------	---	---	---------

A DIJON
 Le 18 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 HELENE CROCQUEVIEILLE
 Le 14 avril 2025
 Pour la Commune,
 Mme Jorille Nave

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le
 ID : 021-212105357-20250414-2025_17-DE



COMMUNE : 535 RUFFEY LES ECHIREY
 ARRONDISSEMENT : 21 DIJON
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AUXONNE

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	439
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	54
d. Logements sociaux et longue durée	0
Taxe foncière non bâtie	1 845
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	31 633
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	9 555
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	36 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	14 327
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	29 114

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,738484
d. Taux FB commune 2020	14,83
e. Taux FB département 2020	21,00

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds		Taux des EPCI		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental	de 2025	de 2024	de 2024	de 2024	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	45,02	13	14	>>>	15	112,55
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	37,13	127,70	1,75000	1,75000		125,95
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,58	59,70	7,99000	7,99000		51,71
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ... la diminution sans lien a été appliquée	>>>	11,84
b. ... les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	0,790

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	11,84
b. Taux maximum de la majo	0,790

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le
 ID : 021-212105357-20250414-2025_17-DE